

PACTE
»» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES

Concertation Régionale Grand Est

15 Propositions pour construire un Pacte
et une Loi d'Orientation & d'Avenir Agricoles

5 Propositions
sur l'Orientation & la Formation



L'ENTREPRISE COMME LIEU DE FORMATION / FORMATRICE

Description de la proposition et leviers d'action

Il s'agit de mobiliser un réseau d'entreprises formatrices et ambassadrices de l'agriculture, ses métiers et ses formations à destination de tous les publics véhiculant l'idée de l'enjeu sociétal que représente l'agriculture.

- **Permettre des immersions en entreprise** pour faire découvrir à tous les publics les métiers de l'agriculture afin de susciter de nouvelles vocations, former les agriculteurs pour qu'ils accueillent des jeunes sur leur exploitation lors de journées découvertes.
- Il s'agit d'ouvrir et de **massifier les stages de découvertes au plus large** : scolaires, mais aussi les demandeurs d'emploi ou les publics en reconversion (Stage'Mét).
- **Proposer une journée de découverte** de l'agriculture et ses enjeux, notamment la souveraineté alimentaire, **à tous les collégiens**.
- Créer un **service civique rural**.
- **Construire et développer** un réseau d'entreprises ambassadrices (y compris services de remplacement et Groupements d'Employeurs) qui s'engageraient à accueillir ces publics. Il s'agirait de structurer ce réseau afin qu'il soit garant des formations en situation de travail. C'est cette logique du "voir faire et apprendre" qu'il faudra développer, faciliter, voire inciter. Les fermes et les halls technologiques des lycées pourront être utilement mobilisés. Il s'agira d'établir, un **cahier des charges, une charte** fixant les bonnes règles d'accueil dans laquelle sera spécifié le respect des principes de l'agroécologie et du bien-être animal. L'entreprise accueillante bénéficiera d'une aide à la fonction tutorale afin de compenser le temps passé à cette mission.
- **Recommander et déployer les dispositifs** : stages de parrainage pour tout candidat à l'installation, le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprises (PACE) qui permet la mise en relation jeunes et entreprises et surtout proposant un tutorat fort et adapté à chaque stagiaire. Volonté de développer les expériences terrains notamment chez les jeunes générations. Il faut donc pouvoir accompagner ce nouvel essor et en faire une opportunité sur ce secteur d'activité et pour tous les systèmes de production.

La mesure phare :

Un réseau d'entreprises au service de l'orientation et de la formation pour tous les publics et toutes les voies de formation.

Contexte régional lié à la proposition

Volonté de mettre l'entreprise au cœur du processus pédagogique en permettant des immersions en entreprise pour faire découvrir à tous les publics les métiers de l'agriculture, afin de susciter de nouvelles vocations.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Utiliser les exploitations agricoles y compris les fermes et halls technologiques des établissements agricoles comme partie intégrante des processus pédagogiques.

Acteurs mobilisés

Établissements d'enseignement agricoles publics et privés, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, OCAPAT, VIVEA, service de remplacement, CUMA...

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

COMMUNIQUER UNE IMAGE POSITIVE DE L'AGRICULTURE POUR ATTIRER DE NOUVELLES VOCATIONS

Description de la proposition et leviers d'action

Afin de faire face au renouvellement des générations nous devons tout mettre en œuvre pour attirer de nouvelles vocations vers l'agriculture et nos métiers, notamment auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. Il est important de mettre en avant les atouts de notre secteur d'activités, les opportunités qu'il offre et son appareil de formation agricole performant et diversifié.

Il est essentiel d'encourager les jeunes à s'orienter vers les établissements d'enseignement agricoles pour contribuer à l'avenir de l'agriculture. Ce travail, piloté par la DRAAF, doit être mené conjointement avec l'Éducation Nationale et la Région (Orient'Est).

Les propositions :

- Renforcer les interactions entre la DGER et l'éducation nationale.
- Proposer un programme pluriannuel d'actions relatives à l'information sur les formations et les métiers de l'agriculture et des forums « métiers agricoles » partout sur le territoire.
- Acculturer et former les différents acteurs de l'orientation aux spécificités et diversité de l'offre de formation et de ses débouchés.
- Donner envie à des jeunes, des adultes en reconversion et à des demandeurs d'emploi de s'orienter vers l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.
- Nommer un référent enseignement agricole dans chaque collège.
- Fédérer l'ensemble des acteurs pour mieux informer et orienter vers les formations et les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
- Maintenir le dispositif AITA (Volet 6 - Installation) prévoyant des moyens financiers pour renforcer l'attractivité des métiers.

La mesure phare :

Communiquer une image positive de l'agriculture pour attirer de nouvelles vocations en fédérant les acteurs.

Contexte régional lié à la proposition

Le secteur agricole, ses métiers, leur diversité et leur utilité restent largement méconnus du grand public, et en particulier des publics scolaires, de leurs familles. Il s'agit de renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole et de ses métiers auxquels il prépare.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Mieux communiquer sur l'agriculture, ses métiers et ses formations afin d'assurer le renouvellement des générations.

Acteurs mobilisés

Établissements d'enseignement agricoles publics et privés, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, Prescripteurs Emploi et Orientation, APECITA, Région, DRAAF, Éducation nationale, VIVEA, OCAPIAT...

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE EN ADAPTANT L'APPAREIL DE FORMATION POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS ET ASSURER NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Description de la proposition et leviers d'action

Il s'agit d'adapter l'enseignement agricole pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires ou sociétaux afin d'accompagner la résilience des exploitations. Il s'agit de mieux former et accompagner les futurs actifs et les actifs à l'adaptation face à ces transitions pour viser la souveraineté alimentaire.

L'objectif est d'améliorer l'offre et l'appareil de formation, pour une adéquation plus poussée avec les besoins du terrain, qui tient compte des mutations très rapides qui s'imposent au monde agricole.

Les propositions :

- Adapter l'enseignement agricole et la formation continue pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la résilience des exploitations.
- Construire un enseignement innovant en phase avec les aspirations des nouvelles générations.
- Anticiper les évolutions alimentaires au niveau formation et compétences à développer.
- Assister les centres de formations sous l'égide du Ministère de l'Agriculture lors de l'inscription au catalogue national des formations éligibles au CPF.
- Inciter la mise en œuvre d'un module sur l'agroécologie dans toutes les formations en cohérence avec le plan "enseigner à produire autrement".

La mesure phare :

Faire preuve de résilience en adaptant l'appareil de formation pour faire face aux mutations et assurer notre souveraineté alimentaire dans le respect des principes de l'agroécologie.

Contexte régional lié à la proposition

Le renouvellement des générations est un véritable défi. D'ici dix ans, près de la moitié des agriculteurs du Grand Est, soit 19 000 exploitants, partiront à la retraite. Dans le même temps, le secteur agricole peine à recruter des salariés, alors même que la part du salariat dans les exploitations agricoles est de plus en plus importante.

Il nous faut donc anticiper afin de réussir cette transition, condition indispensable pour garantir l'avenir de l'agriculture du Grand Est et ainsi maintenir nos agricultures et nos activités dans les territoires. Penser l'agriculture de demain c'est réfléchir aux enjeux d'orientation, de formation, de transmission et d'installation, dans un contexte de renouvellement des générations inédit.

L'agriculture du Grand Est doit aujourd'hui relever de grands défis qui impacteront le secteur en profondeur en termes d'usages, de procédés, de réglementations, de normes, de créations d'emplois et de valeurs sur le sol régional.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Dans l'objectif d'un fort renouvellement des générations, il s'agit d'accompagner dans la durée les besoins des entreprises en assurant la montée en compétence des actifs agricoles et en les outillant pour leur permettre de s'adapter à des changements permanents.

Acteurs mobilisés

Établissements d'enseignement agricoles publics et privés, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, VIVEA, OCAPIAT...

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter

ASSURER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTIFS DE L'AGRICULTURE

Description de la proposition et leviers d'action

L'ambition est de lancer un « Grand Plan de Compétences 2030 », dans les 3 voies de formation lycéens, apprentis et demandeurs d'emplois en travaillant sur le déploiement de l'offre de formation des établissements d'Enseignement Agricole afin qu'ils puissent répondre au plus près des besoins, notamment ruraux.

L'agroécologie doit être envisagée au sens large du terme afin de prendre en compte les labels de qualité.

Il s'agit dans ce cadre de :

- Maintenir un niveau 4 comme préalable à l'installation et qui doit rester une obligation au vu des missions assumées par les exploitants agricoles. Les cursus menant à l'installation doivent être clairement fléchés.
- Renforcer et déployer l'offre de formation (initiale et continue) afin de faciliter les recrutements et les reconversions professionnelles des publics et des territoires. Cela passe par l'élévation des niveaux de compétences pour répondre aux besoins territoriaux qu'ils soient spécifiques ou non.
- Proposer des modules de sensibilisation au bien-être animal, à l'agroécologie portant sur les sujets relatifs à la biodiversité, les impacts des intrants sur les sols, les alternatives aux produits phytosanitaires, la pollution des milieux, l'eau, le changement climatique... dans le but de mieux répondre aux enjeux sociétaux environnementaux et territoriaux.
- Proposer une offre de formation adaptée permettant de lever les freins relatifs à l'éloignement des plateaux techniques.
- Développer et accompagner la formation continue des agriculteurs, et des salariés de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt par le biais d'outils et de modules nécessaires au maintien ou l'accroissement de leurs activités en abordant également la problématique du bien-être au travail. Proposer une liste de modules obligatoires tels que : le management, les ressources humaines : phases de recrutement, nouvelles technologies, évolutions administratives ; circuits courts.
- Renforcer les moyens financiers alloués à la formation des agriculteurs afin que ceux-ci prennent la pleine mesure des systèmes et outils mis à leur disposition : comptabilité, services de remplacement...

La mesure phare :

Lancer un « Grand Plan de Compétences 2030 ».

Contexte régional lié à la proposition

Maintien d'un appareil de formation performant, réactif et apte à répondre aux besoins de la Profession dans un contexte de changement permanent.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Lancer un « Grand plan compétences 2030 » visant la montée en compétences des actifs de l'agriculture et assurer le renouvellement des générations et ainsi soutenir structurellement le développement des compétences des salariés et exploitants agricoles, des enseignants et formateurs dans un contexte de changements permanents.

Acteurs mobilisés

Établissements d'enseignement agricoles publics et privés, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, DRAAF, Région Grand Est, VIVEA, OCAPIAT...

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter

UN APPAREIL DE FORMATION PROACTIF ET TOURNÉ VERS LE FUTUR

Description de la proposition et leviers d'action

Un système d'enseignement et de formation davantage ouvert sur son territoire et inclusif pour :

- Faciliter l'accès à la ruralité : Proposer des solutions d'hébergement et de mobilité.
- Mieux intégrer les handicaps mineurs et les syndromes dys- dans les établissements d'enseignement agricole.
- Faire tomber les barrières mentales et physiques du handicap à l'entrée en formation et dans les carrières professionnelles agricoles.

Un système d'enseignement et de formation qui doit s'assurer de sa valeur-ajoutée :

- En améliorant la cohérence entre l'enseignement et la formation agricole et les attentes des professionnels - Apprentissage.
- En proposant un module de formation " Protection sociale agricole " dans l'enseignement et l'apprentissage agricole.
- En proposant un module d'adaptation professionnel "installation".

Un système d'enseignement et de formation de qualité :

- En intégrant la formation continue dans le temps de travail des enseignants.
- En garantissant que l'enseignement agricole doit rester professionnel, accessible et lisible.
- En valorisant, modernisant et mutualisant les halls technologiques, ainsi que les exploitations des établissements d'enseignement agricole et en déployant un réseau de fermes de référence apprenantes.

La mesure phare :

Un appareil de formation proactif et tourné vers le futur.

Contexte régional lié à la proposition

L'enseignement agricole se caractérise par ses missions spécifiques et accompagne la mise en œuvre des transitions et le développement des territoires au-delà de son rôle d'éducation.

Il s'agit de maintenir un appareil de formation performant, réactif et apte à répondre aux besoins de la Profession dans un contexte de changement permanent.

Les métiers de l'agriculture et du vivant sont modernes et utilisent des technologies de pointe. Ils sont pionniers dans plusieurs domaines. La promotion de l'innovation dans l'enseignement agricole doit non seulement permettre, dès la formation initiale, d'apporter des savoirs et savoir-faire d'excellence à nos futurs agriculteurs, mais renforcera aussi l'attractivité des métiers.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Faire de l'enseignement agricole une voie d'excellence.

Acteurs mobilisés

Établissements d'enseignement agricoles publics et privés, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, Région, DRAAF, OCAPAT, VIVEA, Prescripteurs Emploi et Orientation...

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter

5 Propositions
sur l'Installation & la Transmission



AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER ET DES TERRITOIRES : ATTIRER DE NOUVELLES VOCATIONS, AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES EN MILIEU RURAL

Description de la proposition et leviers d'action

Pour agir sur l'attractivité du métier d'agriculteur(trice) et susciter de nouvelles vocations, un plan de communication ambitieux ouvert à un public large doit être mis en place, afin de permettre une mise en valeur de la profession agricole. Il est important de véhiculer une image positive des métiers en agriculture. Dans cette perspective, les prescripteurs de l'orientation et de l'emploi sont des partenaires essentiels.

Il s'agit de **mobiliser les financements nécessaires** afin de :

- **Contribuer à l'attractivité et au maintien de l'activité du monde rural** : renforcement de l'offre de services publics pour maintenir « la vie » dans les territoires ;
- **Mieux communiquer sur l'agriculture et ses métiers** afin de véhiculer une image positive.

La mesure phare :

Renforcer l'offre de services publics en milieu rural pour maintenir « la vie » dans les territoires et mettre en place un plan de communication ambitieux pour promouvoir une image positive notamment à destination des jeunes.

Contexte régional lié à la proposition

Volonté régionale d'agir sur un ensemble de mesures pour améliorer l'attractivité des territoires en valorisant leur potentiel économique, les atouts de la ruralité, des filières et les métiers agricoles avec une offre de service renforcée.

L'attractivité du monde rural nécessite un plan de communication ambitieux sur les questions de la ruralité, des territoires, des valeurs de l'agriculture, des métiers, des emplois et des formations.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Communiquer sur une image positive de l'agriculture, de la ruralité et des métiers au service de la souveraineté alimentaire.

Acteurs mobilisés

Entreprises et exploitations agricoles, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, MSA, établissements d'enseignement, prescripteurs orientation et emploi, collectivités territoriales.

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

IMMERSION ET TESTS EN ENTREPRISE / EXPLOITATION

Description de la proposition et leviers d'action

Permettre des immersions et tests en entreprise avant et après installation et faciliter les rencontres entre porteurs de projets et cédants pour conforter et consolider des projets d'installation durables. Ces outils d'immersions et tests peuvent prendre plusieurs formes, selon la phase du projet :

- Avant installation : stage de parrainage, stages découverte, droit à l'essai et espace test.
- Post installation : tutorat.

Il y a nécessité de définir un statut clair et cohérent pour chacune des situations, intégrant une indemnité financière pour le stagiaire, ainsi qu'une aide financière à la fonction tutorale.

La mesure phare :

Développer les outils d'immersion et de tests en entreprise en garantissant un statut, un financement pour le stagiaire et une indemnité financière pour le temps passé par la structure accueillante.

Contexte régional lié à la proposition

Le statut ne couvre pas toutes les situations et le niveau de rémunération semble insuffisant. Les stages de parrainage sont couramment utilisés, les espaces test sont en développement.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Une mise en relation entre porteur et cédant concrète et réussie qui nécessite un suivi à financer. L'enjeu est de consolider ou conforter le projet par de l'immersion et du test et valoriser l'expérience de l'exploitant en place par du transfert de connaissance.

Acteurs mobilisés

Entreprises et exploitations agricoles, JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, établissements d'enseignement agricole.

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

UN PARCOURS À LA TRANSMISSION ET À L'INSTALLATION RÉNOVÉ

Description de la proposition et leviers d'action

Pour favoriser et faciliter les installations et les transmissions de toutes formes d'agriculture, un parcours renouvelé doit être proposé, incluant l'émergence de projet (qui nécessite parfois plusieurs rendez-vous), l'installation et la transmission, et conditionnant l'accès à des avantages et des aides.

Cet accompagnement à l'installation et à la transmission est individualisé, il intègre la diversité des structures, pour répondre aux différents profils des porteurs de projets et à la diversité des projets.

Il permet de bénéficier de diagnostics adaptés aux différents projets, d'appui technique, de conseil, de suivi et d'outils d'adaptation et d'anticipation.

Cet accompagnement est structuré autour d'un guichet unique multipartenarial labellisé Installation Transmission « PAFIT », fusion des PAI et PIT actuels et intégrant une mission de diagnostic formation.

Ce guichet unique mobilise l'ensemble des partenaires au bénéfice des porteurs de projets et des chefs d'entreprise agricole en cours et en fin de carrière.

Il les informe, les oriente vers les structures appropriées, les aide à définir leurs besoins en formation et les informe sur l'offre existante. Il les accompagne tout au long de leur parcours professionnel (phase d'émergence, avant installation jusqu'à la transmission de leur exploitation). Il fait le lien entre les porteurs de projet et les cédants potentiels et les accompagne au mieux dans les délais nécessaires à une bonne transmission et donc une bonne installation.

La mesure phare :

Point Accueil Formation Installation Transmission (PAFIT) : guichet unique multipartenaires labellisé Installation Transmission « PAFIT » intégrant un volet formation en lien avec l'installation et la transmission dès l'émergence de projet.

Contexte régional lié à la proposition

Volonté de créer un guichet unique Installation / Formation / Transmission qui viendra compléter le dispositif PAI / PIT multipartenaires existant.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Un guichet unique pour être plus efficace, plus simple et plus lisible, afin d'accompagner les porteurs de projet et les cédants. À la condition d'une bonne coordination entre opérateurs lors du passage de relais sur l'exploitation.

Mise en place d'un accompagnement dès l'émergence de projet.

Acteurs mobilisés

JA, ARPAI, Chambres d'agriculture, FRSEA, ANEFA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, MSA, SAFER, banques, établissements d'enseignement.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION

Description de la proposition et leviers d'action

Disposer d'outils d'aide à la création et reprise d'exploitation :

- **Outils de portage** pour tous les profils de repreneur :
 - Portage des moyens de production (bâtiment, foncier, cheptel) : collectivités et groupements fonciers agricoles ou viticoles territoriaux pour l'acquisition puis la mise en location au repreneur ;
 - Portage temporaire en attendant la finalisation du parcours préparatoire du repreneur.
- **Outils financiers** :
 - Sécuriser l'accès aux moyens de production, notamment via la mise en place d'un fonds de garantie de paiement des fermages, ou encore des garanties bancaires ;
 - Renforcer les aides à l'installation ;
 - Développer les dispositifs financiers pour l'accompagnement des futurs installés et des cédants. Plusieurs outils sont mobilisables : crédits d'impôt, prêts à taux zéro, portage financier, prêts garantis par l'État pour les installations, crédit transmission, incitation financière pour la mise à bail à un nouvel installé, etc.

La mesure phare :

Proposer des solutions de portage des moyens de production et des outils financiers incitatifs et d'accompagnement pour sécuriser et faciliter l'installation et la transmission.

Contexte régional lié à la proposition

L'un des principaux freins à l'installation est le manque de capacités financières pour réaliser des investissements fonciers, matériels et immatériels, et les difficultés à obtenir des crédits bancaires.

La reprise du foncier disponible peut également échapper au projet d'installation faute de concomitance entre le projet d'installation et le projet de transmission.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Sécuriser les financements et l'accès aux moyens de production pour tous les porteurs de projet.

Acteurs mobilisés

Chambres d'agriculture, FRSEA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, SAFER, Collectivités territoriales, banques, France Active

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer

ACCOMPAGNEMENT FISCAL ET SOCIAL

Description de la proposition et leviers d'action

- **Alléger la fiscalité pour inciter et favoriser la transmission en faveur de l'installation.** Plusieurs types d'outils sont mobilisables : bonus/malus fiscal, exonération des plus-values, allègement fiscal sur le foncier, allègement fiscal sur la transmission de biens ruraux loués à bail à long terme, exonération de l'impôt sur la fortune immobilière, etc.
- **Revoir le calcul du montant de cotisation et contributions sociales** pour les futurs cédants au cours de l'année de leur arrêt d'activité et établir le montant au prorata de la durée d'affiliation.

La mesure phare :

Alléger la fiscalité pour inciter et favoriser la transmission en faveur de l'installation et déterminer le montant de cotisations et contributions sociales proportionnellement à la durée d'affiliation l'année de l'arrêt d'activité.

Contexte régional lié à la proposition

Le prix des terres et la valeur des exploitations agricoles a fortement augmenté, ce qui induit une hausse de la fiscalité.

Les cédants n'ont actuellement pas d'avantages à transmettre pour l'installation et sont régulièrement conduits par facilité à privilégier l'agrandissement.

Un cédant en place au 1er janvier règle ses cotisations MSA pour l'année entière. Cette règle pousse les cédants à arrêter au 31 décembre, ce qui précipite l'installation ou favorise l'agrandissement.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Il s'agit d'alléger la fiscalité pour le cédant et/ou le propriétaire.

Acteurs mobilisés

Chambres d'agriculture, centres de gestion, notaires, FRSEA, Terre de liens Grand Est, ARDEAR Grand Est, Bio en Grand Est, MSA, SAFER, banques.

Leviers d'action

- Mesure législative / réglementaire à créer
- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure nationale à créer

5 Propositions
sur l'Adaptation & la Transition
face au changement climatique



GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU : DÉVELOPPER DES SYSTÈMES EFFICIENTS ET SOBRES ET S'ASSURER D'USAGES SÉCURISÉS POUR L'ACCÈS À LA RESSOURCE EN EAU, DANS UNE LOGIQUE D'USAGE PARTAGÉ ET GÉRÉ COLLECTIVEMENT

Description de la proposition et leviers d'action

L'eau est devenue le facteur primordial de la production, avec une importance de plus en plus prégnante avec le changement climatique ; il est nécessaire de **considérer la gestion de l'eau au niveau territorial avec une animation et des concertations entre acteurs sur l'utilisation et le partage de la ressource** (agriculture – consommation humaine et industrielle – usage récréatif – biodiversité...) pour éviter la guerre de l'eau.

Selon les problématiques locales, il faut pouvoir **garder un panel de solutions comme le stockage d'eau superficielle hivernale sans impact sur la ressource, l'accès à des ressources nouvelles telles que certains étangs ou canaux, le transfert d'eau entre bassins, la réutilisation des eaux usées avec des usages priorités, la récupération des eaux de toiture, l'irrigation sous différentes formes** (eaux souterraines et superficielles) ... pour sécuriser la production et l'ensemble des aménités positives induites comme le stockage de carbone et la valorisation des intrants.

Le **volet efficience doit être également encouragé avec le développement de systèmes plus efficaces et moins consommateurs**, le soutien au développement d'une irrigation de précision et le recours à la recherche, notamment génétique, pour des cultures moins consommatrices et plus résilientes face à des épisodes de sécheresse.

Le maintien de l'eau sur les territoires doit être une priorité avec une **approche conciliant agronomie et environnement (amélioration du taux de matière organique des sols, infiltrabilité, hydraulique douce, création de mare, ...)** dès que cela est possible, ce qui favorise également la biodiversité.

La gestion de l'eau en excès (eaux superficielles et souterraines) est également un enjeu fort dans la région. Pour gérer les inondations, la **création d'un fonds d'indemnisation**, abondé par l'ensemble de la société bénéficiaire des sur-inondations, permettra enfin de reconnaître la contribution de l'agriculture à la protection des biens et des personnes.

La mise en œuvre des **bonnes pratiques de drainage** permet de sécuriser la production dans certaines zones tout en limitant l'impact des pollutions.

La mise en œuvre de **pratiques agronomiques et d'aménagements fonciers (notamment l'agroforesterie)** permet de limiter le ruissellement.

Il s'agit de **mobiliser les financements nécessaires** pour être à la hauteur des enjeux et accompagner la prise de risque par les agriculteurs.

Contexte régional lié à la proposition

Une accentuation du dérèglement climatique qui s'accélère avec les périodes d'excès d'eau suivies de sécheresse et une hausse des températures.

Le potentiel de production s'affaiblit avec une incertitude de production fourragère qui met en réflexion les systèmes de production avec de l'élevage.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

Le dérèglement climatique est rapide, l'enjeu est notre capacité à mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Acteurs mobilisés

Profession agricole, Acteurs économiques, Administrations, Agences de l'Eau, Collectivités, Recherche.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

REDÉFINIR UN MODÈLE D'ÉLEVAGE RÉMUNÉRATEUR POUR L'AGRICULTEUR ET PERMETTANT DE DÉVELOPPER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE, NOTAMMENT HERBAGERS

Description de la proposition et leviers d'action

Le Grand Est est une terre de polyculture-élevage, système qui présente de nombreuses vertus (valorisation des prairies, fournitures de matières organiques fertilisantes, recours aux produits phytosanitaires limité), mais qui est fragilisé par les pressions environnementales, sociétales et climatiques. Pourtant l'élevage ne peut pas être une variable d'ajustement. Il est nécessaire **d'affirmer une volonté de maintien des productions animales, notamment bovines, dans une logique de valorisation des prairies et des productions végétales de la région**, qu'elles soient produites sur des fermes d'élevage ou des fermes céréalières de la région, limitant de fait les importations de protéines. Sans oublier l'importance d'adapter également les systèmes monogastriques aux nouvelles contraintes climatiques.

Il convient pour cela de **ne pas ajouter de nouvelles contraintes réglementaires à l'élevage** et d'adapter la réglementation en n'obligeant pas le passage en prairies permanentes pour les prairies de plus de 5 ans.

Il convient par ailleurs de disposer d'un **accompagnement vétérinaire de proximité**.

Il convient également **d'encourager la recherche de pratiques permettant une meilleure valorisation des prairies**, notamment la pratique du sursemis, l'enrichissement en protéines ou encore les réflexions sur la production d'énergie à partir de prairies.

Il convient aussi de **rémunérer au mieux le service écosystémique des prairies tout en s'assurant de maintenir la vocation de production alimentaire**. Cette rémunération des services rendus par l'élevage doit se faire en lien avec une société qui doit comprendre les bénéfices et services rendus de proximité et la pertinence environnementale d'une viande produite localement. Cela peut passer par l'étiquetage environnemental des productions qui ne doit pas se limiter qu'aux seules émissions de carbone.

Enfin, pour parvenir à faire face aux transitions, l'élevage doit **disposer des moyens de s'adapter**, à la fois dans l'accompagnement technique et par des aides aux investissements, mais aussi d'attirer les nouvelles générations par une **communication positive** et les moyens de la mener.

Contexte régional lié à la proposition

La réduction du cheptel, l'accroissement des normes sur les prairies et les conséquences du changement climatique ont eu pour conséquence une réduction importante des prairies permanentes sur le territoire du Grand Est.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

La proposition vise à conserver l'élevage dans le Grand Est et entend résoudre le sujet des retournements de prairies pour préserver les sols et contribuer de manière active à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et la préservation des écosystèmes.

Acteurs mobilisés

Profession agricole, Acteurs économiques, Administrations, Agences de l'Eau, Collectivités, Recherche.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

VALORISER LES EXTERNALITÉS POSITIVES DE L'AGRICULTURE SUR LE CARBONE PAR LA PRÉSERVATION DES SOLS, LA GESTION DE L'AZOTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES PROTÉIQUES

Description de la proposition et leviers d'action

Accompagner les exploitations agricoles et les industries vers la neutralité carbone et relever le défi du carbone passe par plusieurs axes :

- **Valoriser les externalités positives de l'agriculture pour rémunérer les agriculteurs pour les efforts qui seront consentis, mais aussi reconnaître celles déjà rendues.** Les externalités positives d'une agriculture durable doivent effectivement permettre de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer la situation économique des agriculteurs. Cela passe notamment par la mise en place d'une certification carbone à l'échelle européenne et par éviter les fuites de carbone avec les accords commerciaux.
En Agriculture Biologique, il convient de pouvoir **disposer et massifier des démarches d'accompagnement adaptées** à ce mode de production.
- **Préserver les sols agricoles** pour augmenter leur capacité à stocker le carbone. Se donner les moyens de **maintenir des systèmes de production différenciés en fonction des enjeux liés aux sols** (agriculture de conservation, labour, parcelles drainées, hydraulique douce,...) est essentielle. Une approche territoriale est nécessaire pour adapter les contraintes sur les systèmes de production (interdiction de certaines substances actives, contraintes fortes sur les parcelles drainées...) afin de garantir la perméabilité des sols et ainsi une production permettant un piégeage du carbone.
- **Atténuer les émissions grâce à une production performante et une gestion durable des engrais** : avoir une politique territoriale, un appui à la recherche et au développement sur les engrais durables (production d'engrais biosourcés, épandage moins émissif..), un raisonnement de la réglementation sur des conditions agroclimatiques et non sur des dates calendaires.
- Avoir une **stratégie régionale sur les filières protéines** en apportant un soutien aux producteurs et aux industriels, en lien avec la réduction des GES, tout en tenant compte des spécificités agroclimatiques des territoires régionaux. Mener cette stratégie en lien avec l'accès à l'eau pour les légumineuses et les apports de la recherche, notamment génétique.

Contexte régional lié à la proposition

Une variabilité de contextes pédoclimatiques au sein de la région

Le secteur agricole a diminué de 8 % ses émissions durant les 20 dernières années, naturellement, grâce à une agriculture efficiente et intensifiée. A l'unité produite, les émissions agricoles ont été réduites.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

En lien avec la gestion de l'eau, la conservation de la capacité des sols à produire est le second pilier de la souveraineté alimentaire.

Acteurs mobilisés

Profession agricole, Acteurs économiques, Administrations, Agences de l'Eau, Collectivités, Recherche.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

CONTRIBUER À L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ET FAVORISER LE RETOUR DE LA VALEUR À L'AGRICULTEUR

Description de la proposition et leviers d'action

Les agriculteurs, en plus de produire des denrées alimentaires, peuvent se diversifier en devenant également « énergiculteurs ». La production d'énergies renouvelables a le triple avantage d'augmenter les quantités de biomasse cultivée qui capte le carbone, de produire des co-produits (digestats fertilisants, tourteaux riches en protéines...) par la transformation en énergie, et de valoriser les déjections animales. Cela suppose d'assumer qu'au-delà de la mission essentielle d'alimentation **les agriculteurs puissent disposer de revenus complémentaires, considérés comme agricoles, moins sensibles aux prix des marchés internationaux par une valorisation énergétique locale**. Cette production peut être une production éolienne, production de biomasse, méthanisation, agrivoltaïsme, énergie hydroélectrique.

Veiller à ce que chaque projet de développement de production d'énergie renouvelable sur les territoires soit un **projet durable qui partage la valeur produite sur le territoire et avec ses acteurs** et pour lequel les agriculteurs soient parties prenantes à part entière et non seulement fournisseurs de foncier ou de matières.

Cependant, l'amorçage du développement des énergies renouvelables nécessite un **accompagnement des pouvoirs publics** via des tarifs de rachat préférentiels (méthanisation photovoltaïque), par une fiscalité adaptée (biocarburants) et par des aides à l'investissement. Spécifiquement, concernant le photovoltaïque sur les bâtiments, il convient d'**inciter le remplacement des toitures en fibrociment par des installations créant de l'énergie** et compatible avec la définition de l'agrivoltaïsme, et en profiter pour récupérer les eaux de toiture.

Il est également essentiel que l'agriculture puisse disposer **d'un réseau de transport d'énergie et d'infrastructures publiques suffisants** pour acheminer l'énergie produite dans une logique d'équilibre territorial.

Contexte régional lié à la proposition

La Région Grand Est est un territoire marqué par la polyculture élevage, aussi nous retrouvons de nombreux bâtiments d'élevage qui ont été construits avant 1997 et pouvant contenir de l'amiante. Dès lors, afin de réduire l'exposition aux risques chez les agriculteurs, mais aussi pour permettre d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC, il peut être nécessaire d'inciter le remplacement des toitures qui ne sont pas aux normes par des panneaux photovoltaïques...

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

En contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, la production d'énergies renouvelables en agriculture s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable de l'ONU. Les énergies renouvelables sont ancrées dans les territoires et apportent un revenu supplémentaire aux agriculteurs. Autant d'enjeux primordiaux pour le secteur agricole, qu'il est essentiel d'intégrer dans l'ensemble de stratégies, lois et planifications relatives à l'énergie et au climat.

Acteurs mobilisés

Profession agricole, Acteurs économiques, Administrations, Ademe, Collectivités, Recherche.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

ACCÉLÉRER, L'INNOVATION, LA CAPTER ET LA TRANSFÉRER AU PLUS GRAND NOMBRE

Description de la proposition et leviers d'action

La nature des défis que nous devons relever va **faire naître des innovations majeures** portant des allégations en lien avec le changement climatique qu'il sera nécessaire d'**évaluer** et d'**accompagner**, afin de s'assurer de leurs adaptations technique et économique au système de production.

L'innovation vient à la fois de la recherche et du développement : il est nécessaire de **rendre possible les recherches de variétés, races et équipements mieux adaptés par un cadre réglementaire plus favorable. Il y a nécessité d'accélérer l'innovation et de passer par des techniques nouvelles (mutagenèse...)** : en effet, cette transition agricole ne pourra se faire sans développement de variétés plus résistantes aux ravageurs, à la sécheresse, moins dépendantes aux intrants, tout en continuant de répondre aux attentes des marchés et des consommateurs. La surveillance des pathogènes émergents, en production animale, comme dans le domaine végétale, est également essentielle dans la transition. Il convient donc de **soutenir cette surveillance de nouveaux risques.**

A l'échelle régionale, il est important de **pouvoir coordonner cette innovation afin d'aller plus vite ensemble.**

L'innovation vient également des agriculteurs : il est nécessaire que **l'agriculteur puisse disposer d'un droit à l'expérimentation** dans son exploitation avec une certaine sécurité juridique pour se lancer dans des projets. Il faut également pouvoir **capter cette innovation pour pouvoir la transférer au plus grand nombre.** Le développement agricole doit y jouer pleinement son rôle.

Le transfert de l'innovation passe à la fois par une appropriation de celle-ci par les agriculteurs. Cette appropriation peut notamment être faite à l'occasion de **diagnostics/plans d'action à développer pour être mieux armés face aux évolutions climatiques.**

Le transfert de l'innovation passe également par la **communication (vulgarisation vers les citoyens) et (réflexion vers les autorités) pour la compréhension et l'ouverture aux nouvelles technologies**, types NBT.

Contexte régional lié à la proposition

Impasses technico-économiques, à moyen ou long terme, nécessitant une réinvention de la production.

Écosystème IRD déjà en place à l'échelle régionale.

Enjeu(x) stratégique(s) régionaux liés à la proposition et objectifs visés

L'enjeu est d'accroître la compétitivité et la performance de l'agriculture du Grand Est. Pour cela celle-ci doit s'adapter au nouveau contexte pédoclimatique.

L'objectif est de donner de nouveaux moyens de productions aux exploitants, ainsi qu'un cadre d'action plus adaptés au changement climatique pour des exploitations plus résilientes.

Acteurs mobilisés

Profession agricole, Acteurs économiques, Recherche.

Leviers d'action

- Mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- Mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- Mesure organisationnelle

PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES

Contact

concertation-loa@grandest.chambagri.fr